

La justice donne (encore) raison à Givors : la Région doit tenir ses engagements

Dans une décision du 26 janvier 2026, rendue publique récemment, la justice a, une nouvelle fois, donné raison à la commune de Givors dans le litige l'opposant à la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Cette décision vient rappeler les dérives d'un système de distribution des subventions marqué par des pratiques clientélistes et dénoncé depuis plusieurs années par les conseiller-es régionaux écologistes. À cette occasion, le groupe *Les Écologistes* réaffirme son soutien à la commune de Givors : il est grand temps que la Région tienne ses engagements.

Pour rappel, la Région Auvergne-Rhône-Alpes s'était engagée, dès 2019, à verser une subvention à hauteur de 2,4 millions d'euros à la commune de Givors pour un projet d'aménagement urbain. Mais depuis lors, la subvention se fait attendre, alors que la commune a déjà dû engager les travaux qui étaient nécessaires.

Face à cette situation, la commune de Givors avait saisi le tribunal administratif qui avait tranché dès octobre 2025 : la Région doit verser à la commune les subventions qui lui sont dues conformément aux engagements pris par son ex-président Laurent Wauquiez. En ce début d'année 2026, le juge des référés a confirmé cette décision en attendant le procès en appel.

Ce litige est loin d'être un cas isolé. Cela n'est en effet pas sans rappeler la condamnation de la Région pour le non-versement de 3,3 millions d'euros à la commune de Saint-Fons pour la réfection de son gymnase ou encore le litige qui l'avait opposé au Théâtre Nouvelle Génération de Lyon en 2023, en raison de son refus d'octroyer au théâtre sa subvention annuelle. Ces affaires s'inscrivent dans un système désormais bien rôdé en Auvergne-Rhône-Alpes, où clientélisme et favoritisme sont rois.

« Tant à Givors qu'à Saint-Fons ou à Lyon, le constat est le même. L'exécutif de la Région n'a pas été capable de tenir ses engagements et oublie ce pour quoi il a été élu : la défense de l'intérêt général de tous les habitant-es d'Auvergne-Rhône-Alpes quel que soit leur territoire ou leurs idées. » déclare Cécile Michel, conseillère régionale du Rhône et co-présidente du groupe *Les Écologistes*.

Le respect des engagements pris par la Région n'est pas qu'une question comptable. C'est une affaire de probité publique : le clientélisme et le favoritisme ne sont pas des politiques publiques. Nous rappelons notre attachement au cadre démocratique et appelons la Région à respecter au plus vite ses engagements et à garantir une distribution équitable des subventions.

Pour Maxime Meyer, conseiller régional de l'Ain et co-président du groupe *Les Écologistes* : *« Tout cela s'inscrit dans la continuité des pratiques clientélistes délétères, que nous avons déjà maintes fois dénoncées. Il est intolérable, qu'aujourd'hui encore de tels agissements perdurent, et ce, malgré de nombreux rappels à l'ordre de la justice. La Région doit tenir ses promesses et rester dans le cadre de l'État de droit. »*